

Date de convocation :
22/11/2021

**Nombre de conseillers
en exercice :** 15

L'an deux mille vingt et un et le deux décembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M.SANS (Proc) Mme GERARD (Proc), MM.RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, MM ROQUEBERT, CELLIER, EVIN, Mmes COURTOUX(Proc) SANDY (Proc),

Absents excusés :
Mme AIMONE-CAT(Proc Mme GERARD) ;
Mme GRANGE (Proc Mme SANDY)
M.DESHONS (Proc M.SANS)
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GERARD a été élue secrétaire.

D.C.M. N° 12-6

Objet : Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU – Commune de Boussens

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-47 ;

Monsieur le Maire présente les raisons pour lesquelles le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boussens approuvé le 2 mars 2020 fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée :

- Reformuler et redessiner l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur 1 AU de Pentens et vérifier les règles écrites applicables sur cette zone, afin d'accueillir en particulier un cabinet dentaire,
- Apporter quelques correctifs mineurs, en vue de préciser, clarifier ou actualiser le PLU si nécessaire, correctifs portant notamment sur les emplacements réservés au profit de la Commune avec en particulier l'ajout d'un emplacement réservé en vue de la création d'un nouveau cimetière.

Monsieur le Maire précise que le projet de modification simplifiée doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai d'un mois minimum, afin de recueillir ses observations et que le Conseil Municipal doit délibérer sur les modalités de cette mise à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et moyens de la mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- 1) La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées (PPA), seront consultables en mairie de Boussens du Lundi 10 janvier 2022 au Jeudi 10 février 2022 aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet municipal : www.mairie-boussens.fr
 - Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais ;

- Un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir ses observations au lieu où est déposé le dossier ;
 - Les observations pourront également être adressées pendant la durée de la mise à disposition du public :
 - Par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivant :
Mairie de Boussens 1 Place de la Mairie 31360 BOUSSENS
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie-de-boussens@wanadoo.fr
- 2) Les modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'une information du public, au moins huit (8) jours avant son début, selon les moyens suivants :
- Affichage de la délibération en mairie de Boussens, affichage prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis affiché sur la commune et notamment sur les lieux concernés, prolongé pendant toute la durée de la mise à disposition ;
 - Avis de cette mise à disposition inséré sur le site internet municipal : www.mairie-boussens.fr
- 3) A l'issue de la mise à disposition Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal qui en délibérera le bilan de celle-ci ;
- 4) Le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du bilan de la mise à disposition, sera approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, pendant un mois et sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Haute-Garonne, arrondissement de Muret.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour extrait conforme
En Mairie, le 2021

Le Maire,
Christian SANS

